



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 mars 2021 A 18H00

Présents : DESTREM Philippe, DELAIRE Philippe, FOUSSAT Philippe, adjoints au Maire, BADIA Jean-Louis, DELAIRE Arielle, ALLANIC Christian, SAISSI HASSANI Roxane

Absents : CHRISTIAENS Thierry donne pouvoir à LEMOINE Christian

Secrétaire de séance : DESTREM Philippe

Sous la présidence de Christian LEMOINE, Maire.

1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente d'une partie d'une parcelle communale (cadastrée B3222) à Madame LAPORTE Marie Rose.
2. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la candidature de Monsieur Christian ALLANIC, Conseiller Municipal, à la fonction de correspondant défense.
3. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :
 - Ecole subvention exceptionnelle voyage scolaire 300.00€
 - ACCA 300.00€
 - Amicale des Pompiers d'Ille sur Têt 300.00€
 - AAPPMA 100.00€
 - Association solidarité Fenouillèdes 50.00€
 - Ligue contre le cancer 50.00€
 - Arpèges en Fenouillèdes 400.00€ Cette aide toute particulière représente un soutien, de la commune, pour l'organisation du concert le 27 août 2021 qui aura lieu à l'église St Etienne (Duo de guitares). Ce concert est le moyen pour la commune, de rappeler son souhait de proposer aux citoyens des animations culturelles et conviviales, actuellement mises fortement à mal par les mesures sanitaires imposées.

Pour rappel : toutes les demandes de versements des subventions doivent être faites par courrier officiel à la Mairie

4. En raison de la crise sanitaire qui nuit fortement aux activités de nos commerces. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de geler les loyers des locaux commerciaux du Camping du Lac, du Café Carton et de l'Auberge du Grand Rocher jusqu'au 31 mars 2021. La municipalité tient ainsi à être solidaire par cette aide, de l'avenir de ces activités commerciales.
5. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement d'utilisation de la Salle des Fêtes
6. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les modalités de location de la Salle des Fêtes



7. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement d'utilisation de la Maison des Associations
8. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les modalités de location de la Maison des Associations
9. Questions diverses :

Monsieur le Maire prend la parole et aborde les sujets suivants :

- Il indique au Conseil Municipal que « LE LAVOIR » fait l'objet de demandes de locations et qu'il y a tout intérêt pour la commune de réglementer ces locations. En conséquence Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal de préparer une convention et un règlement d'utilisation de l'aire de pique-nique « Le Lavoir »
- Fleurissement du village: Il est maintenu pour cette année avec la distribution par l'équipe municipale de plants de fleurs. Une annonce publique sera passée dans les prochains mois.
- Bibliothèque municipale: Suite à des dysfonctionnements dans la gestion, une nouvelle responsable a été nommée : Mademoiselle Camille Pastou.
Merci pour cet investissement bénévole et le travail réalisé par Muriel.

Monsieur Jean-Louis BADIA, Conseiller Municipal, prend la parole et aborde les sujets suivants :

- Il rappelle l'urgence de rédiger la nouvelle convention de location de l'Auberge. Le bail précaire d'un an arrivant à expiration, Monsieur le Maire doit se rapprocher de François et Lucile GARCIA afin de définir les modalités du prochain bail.
- Il explique la nécessité de faire un point sur le débroussaillage obligatoire par les propriétaires publics et privés (sécurité incendie) des abords du village.

Madame Roxane SAISSI HASSANI, Conseillère Municipale, prend la parole et aborde les sujets suivants :

- Vie de l'école : Impossibilité d'organiser une déambulation des enfants dans le village pour Carnaval (contraintes sanitaires). Monsieur le Maire en avait déjà informé Madame GAUSSERAN, directrice de l'école.
- Parking place du Château : Madame Roxane SAISSI HASSANI (médiatrice) signale qu'une entente amiable entre les utilisateurs de cet espace public a vu le jour. L'ensemble de l'équipe municipale est heureux de cette démarche puisque tel était son souhait dès le départ des tractations. Elle reste néanmoins impliquée dans le bon fonctionnement de cette entente.
- Bureau d'aide sociale : Nécessité de restructurer ce bureau très technique, et demande l'appui par une permanence, d'une assistante sociale. Sujet à retravailler.
- Jardins partagés : Très bonne utilisation de ce lieu, principalement par les enfants de l'école et leurs accompagnants. Sont soulignés l'importance et l'urgence d'un remplacement des composteurs, détériorés par le temps. Une solution est actuellement en cours.

Monsieur Philippe DESTREM, 1^{er} Adjoint, prend la parole et aborde les sujets suivants :

- Il rappelle l'importance pour les élus de prendre part et de contribuer à la rédaction du PLUI.



- Un point est fait sur l'Association des 4 communes du barrage sur l'Agly et sur la vision de la commune quant aux actions à mener.
- Projet réhabilitation du belvédère.
- Nouvelle signalisation de ce lieu (Mairie) et présentation d'un futur projet de table d'orientation. Monsieur le Maire signale et remercie le travail bénévole de Lucas Destrem pour sa participation et ses idées.



Le Maire

Christian LEMOINE

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Jeudi 8 avril 2021 A 14H00**

Présents : DESTREM Philippe, DELAIRE Philippe, FOUSSAT Philippe, adjoints au Maire, BADIA Jean-Louis, DELAIRE Arielle, SAISSI HASSANI Roxane

Absents : CHRISTIAENS Thierry donne pouvoir à LEMOINE Christian
ALLANIC Christian donne pouvoir à DESTREM Philippe

Secrétaire de séance : SAISSI HASSANI Roxane

Sous la présidence de Christian LEMOINE, Maire.

En ouverture de séance Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal avoir reçu un courrier co-signé entre le Président de l'Association des Maires, Edmond JORDA et le Président du SIOCCAT, Pere MANZANARES concernant l'inscription de la Sardane au Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité de l'UNESCO, il demande à rajouter cette délibération à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion et Administratif 2020 du Budget Principal.
2. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2020
3. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 399 616.72€

Recettes : 399 616.72€

INVESTISSEMENT

Dépenses : 290 549.13€

Recettes : 290 549.13€

4. Le Conseil Municipal décide d'établir un nouveau bail commercial dérogatoire de 12 mois à compter du 1er avril 2021 pour la reprise du restaurant communal à Monsieur François GARCIA et Madame Lucile FLOQUET.
5. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention d'adhésion au plan Départemental de Lecture Publique 2021-2027 pour les communes de moins de 800 habitants.
6. Le Conseil Municipal décide à 8 voix pour et 1 voix contre une augmentation de 2% des taux d'impositions de la Taxe Foncière Bâtie et non Bâtie.
7. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité d'apporter son soutien à la candidature déposée par la Confederacio Sardanista de Catalunya en vue de la candidature de la sardane à l'inscription sur la liste



du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'Unesco.

8. Questions diverses :

- L'ensemble du Conseil Municipal décide de se réunir ultérieurement afin de traiter de l'organisation et du fonctionnement de la commune.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités de transfert de la Poste dans le local communal de la Bibliothèque et la création d'une pole culturel tenu par Gaëlle et des bénévoles dans ce même local. Monsieur Philippe DESTREM, 1^{er} adjoint, en profite pour soulever la question de l'installation d'un distributeur de billets. Monsieur le Maire indique qu'il en fera la demande auprès des services de la Poste.
- Madame Roxane SAISSI-HASSANI demande ce qui l'en est de l'avancé du dossier des composteurs partagés. Monsieur le Maire explique être en étroite relation avec les services concernés de la Communauté de Communes et que le dossier suit son cours.
- Suite à la demande de Monsieur le Maire faite à Monsieur Philippe DELAIRE, 2eme adjoint, lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2020, concernant la mise en sécurité du village. Messieurs Philippe DELAIRE et Philippe FOUSSAT présentent un préprojet de pose de rambardes. Ce préprojet devra faire l'objet d'une réunion avec Monsieur le Maire afin de finaliser ce dossier et travailler sur des demandes de subvention.
- Monsieur Philippe DESTREM 1^{er} adjoint, rappelle que la commune a obtenu le Label Terre Saine, qu'une communication en ce sens a été faite dans « Les échos Caramagnol » pour autant il a pu constater des incivilités de la part de particuliers sur l'utilisation de produits interdits pour le désherbage. Il explique vouloir se renseigner auprès de Fredon Occitanie et le service de la Police de l'eau à la DDTM afin de voir les informations et sanctions possibles pour sensibiliser les particuliers qui ne respecteraient pas la politique dans laquelle la commune s'est investie. Mme Roxane SAISSI HASSANI propose de se renseigner sur des animations autour de ce sujet qui pourraient sensibiliser les particuliers.
- Jean-Louis BADIA, Conseiller Municipal, explique avoir demandé un devis auprès d'une entreprise afin de proposer une mutualisation du débroussaillage avec les particuliers, il s'avère que le prix proposé est beaucoup trop onéreux par rapport à l'association qui était intervenue sur la commune il y a deux ans. Cette association n'ayant plus de créneaux disponibles dans son planning pour cette année, la question reste ouverte pour les années à venir.



Le Maire

Christian LEMOINE

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Jeudi 17 juin 2021 A 18H00**

Présents : DESTREM Philippe, FOUSSAT Philippe, adjoints au Maire, BADIA Jean-Louis, ALLANIC Christian

Absents : CHRISTIAENS Thierry donne procuration à LEMOINE Christian
SAISSI HASSANI Roxane donne procuration à LEMOINE Christian
DELAIRE Philippe donne procuration à FOUSSAT Philippe
DELAIRE Arielle donne procuration à BADIA Jean-Louis

Secrétaire de séance : DESTREM Philippe

Sous la présidence de Christian LEMOINE, Maire.

1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Décisions Modificatives.
(Transfert de crédits du 022 au 678 et du compte 6554 au 6553).
2. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la délibération tarifaire à la parcelle pour l'élagage et le débroussaillage.
3. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le tarif de 50.00€ par jour et 200.00€ de caution pour la location du lavoir pour les personnes et associations extérieures à la commune.
4. Le Conseil Municipal fixe une redevance d'exploitation annuelle de l'espace public Place de la Mairie sur la base de 5.00€ le m² soit 150.00€ pour les 30 m² occupés par le CAFE CARTON
5. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'achat par la commune de la parcelle B065 Grand Rue appartenant à Monsieur Bascou servant au stockage des poubelles verres et recyclages au tarif de 7.50 le m².
6. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention d'un montant de 4000.00€ au Conseil Départemental pour la rénovation de la Place à Feu sur le site de l'Horto.
7. Le Conseil Municipal vote par 7 voix pour et 2 abstentions, d'accorder pour l'année 2021 une subvention exceptionnelle de 50.00€ à l'association « A domicile AGLY ».
8. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'assistance mutualisée par le SYDEEL66 pour la maîtrise des infrastructures de communications électroniques et des redevances dues par les opérateurs.

Questions diverses :

- Jean Louis Badia responsable du dossier du débroussaillage souligne le flou de la loi :



Si le terrain est bâti, le propriétaire se doit de débroussailler 50m autour de son habitation. Tous travaux non réalisés seront réalisés par la commune et facturés aux propriétaires. Le choix de l'entreprise est « Génie, écologie, Occitanie Collioure ». Le tarif est 1,25€ du m2, mais afin d'avoir un tarif au plus juste en fonction de l'étendue du travail à réaliser, un tarif à la parcelle a été établi par l'entreprise. Il reste à étudier le caniveau collecteur d'eaux pluviales venant du chemin du Moulin.

- Samedi 3 juillet : Journée citoyenne de ramassage des déchets aux abords du lac, organisée par la Mairie. Une collation sera offerte par la municipalité pour remercier les bénévoles.
- Feux de la St Jean et Fête de la Musique. Les normes sanitaires Préfectorales pour ces deux manifestations imposent encore cette année la suspension de ces deux fêtes.
- Elections 8h00-18h00 les 20 et 27 juin : Deux scrutins dans le même bureau de vote devant être tenus, l'ensemble du Conseil Municipal sera mobilisé avec l'aide de volontaires, un planning précis des tranches horaires sera envoyé directement aux intéressés. Toutes ces personnes seront vaccinées (Covid 19) ou auront passé un auto test 48h avant le scrutin.



Le Maire

Christian LEMOINE

Page de signatures

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Lundi 12 juillet 2021 A 18H00**

Présents : DESTREM Philippe, FOUSSAT Philippe, adjoints au Maire, BADIA Jean-Louis, ALLANIC Christian, SAISSI HASSANI Roxane.

Absents : CHRISTIAENS Thierry donne procuration à LEMOINE Christian
DELAIRE Philippe donne procuration à FOUSSAT Philippe
DELAIRE Arielle donne procuration à BADIA Jean-Louis

Secrétaire de séance : DESTREM Philippe

Sous la présidence de Christian LEMOINE, Maire.

1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la Décision Modificative.
(Transfert de crédits du 020 au 2151).
2. Suite à la demande de Madame Gaëlle AUBERT de diminuer son temps de travail par le retrait de l'entretien des gîtes communaux, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de son temps de travail à 13/35^{ème}.
3. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.
4. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'achat d'un matériel roulant de style tractopelle et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes habilités.
5. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de prestation de service entre la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes et la commune pour les visites guidées de la commune.
6. Le Conseil Municipal fixe à 100 % les ratios d'avancement de grade pour cette année.

Questions diverses :

- Embauche d'un nouvel agent contractuel pour l'entretien des gîtes :
Deux dossiers ont été reçus et étudiés. Le recrutement est fait sur la base : Adjoint technique contractuel de catégorie C. Après étude des dossiers et besoins de la Commune. Mme Christine Pastou est recrutée pour une période de 6 mois à 5/35^{ème}.
- Lors du vote de la délibération portant sur la convention entre la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes et la Commune. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les visites guidées auront lieu chaque semaine sur le thème culture et patrimoine du 19 juillet au 22 août à 17h00, le lundi.

- Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'inspection et d'analyse de l'ARS (Agence Régionale Occitanie qualité des eaux de consommation humaine) : Source de la Dout : « Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés ».
- Monsieur le Maire et Monsieur Philippe DESTREM, 1^{er} adjoint, informent le Conseil Municipal de la réception d'un courrier alertant la Mairie sur la collecte, par la Communauté de Communes, de bidons de traitements interdits en France venant d'Espagne. La Mairie étudie attentivement ce dossier.
- Il est demandé par Monsieur Jean-Louis BADIA, Conseiller Municipal, qu'une publication soit faite pour annoncer la venue d'une nouvelle commerçante itinérante (épicerie BIO) le vendredi après-midi.
- Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents du Conseil Municipal du courrier de Monsieur Rémi Goze abordant pour l'essentiel les incivilités des visiteurs autour du lac. Ce courrier sera joint au dossier que Monsieur le Maire souhaite apporter à Madame la Présidente du Département lors d'un rendez-vous dont l'entretien du lac et ses abords seront les sujets principalement abordés. Monsieur Philippe DESTREM, 1^{er} adjoint, et Monsieur Jean-Louis BADIA, Conseiller Municipal, proposent aux membres de Conseil Municipal, de lister ce que la création de la base nautique pourrait impacter pour la commune, afin de constituer un dossier sur les diverses interrogations que Monsieur le Maire pourrait aborder avec Madame la Présente du Département lors de ce rendez-vous.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle journée citoyenne de ramassage des déchets aux abords du lac aura lieu le 19 septembre prochain.
- Madame Roxane SAISSI-HASSANI, Conseillère Municipale, rappelle la nécessité de changer les composteurs partagés.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de réponse de Madame Mayssa ISSA suite à une demande la commune de mise en sécurité de l'immeuble dont Madame Mayssa ISSA est propriétaire. Après discussions, il est décidé de se renseigner auprès d'un juriste de l'Association des Maires, afin de bien définir les responsabilités de chacun.



Le Maire

Christian LEMOINE

Page de signatures

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Mercredi 22 septembre 2021 A 18H00**

Présents : DESTREM Philippe, FOUSSAT Philippe, adjoints au Maire, BADIA Jean-Louis, ALLANIC Christian, SAISSI HASSANI Roxane.

Absents : CHRISTIAENS Thierry donne procuration à LEMOINE Christian
DELAIRE Philippe
DELAIRE Arielle

Secrétaire de séance : DESTREM Philippe

Sous la présidence de Christian LEMOINE, Maire.

1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'instauration d'une indemnité pour **l'occupation irrégulière** du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages communications électroniques.
2. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'instauration d'une indemnité pour **l'occupation** du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages communications électroniques.
3. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le changement de nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022. La municipalité s'est positionnée en commune pilote afin de bénéficier si besoin d'une assistance technique.
4. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération pour recrutement d'un agent communal. Renouvellement du contrat annuel de Madame Gaëlle AUBERT pour la poste et l'entretien de la Mairie.
5. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les tarifs de location des gîtes resteront stables pour la période de 01/11/2021 au 21/10/2022.
6. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter la Pépinière Départementale pour sa mise à disposition de plants et d'arbustes afin d'embellir le Monument aux morts et l'aire de jeux pour enfants.
7. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeurs des titres de recettes pour un montant de 5 000.00€.
8. Questions diverses :
 - Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les remerciements de la famille Llamas pour la gerbe offerte par la Commune aux obsèques du papa de Placide.

COMMUNE DE CARAMANY



- Monsieur le Maire transmet à Monsieur Philippe FOUSSAT 1^{er} adjoint la demande de la préfecture pour le pavoisement en l'honneur et remerciement aux harkis le 25 septembre 2021.
- Monsieur le Maire indique que pour le 2^{ème} trimestre la Taxe Communale sur la Consommation finale d'électricité reversée à la commune est d'un montant de 1480.28€.
- Monsieur le Maire informe que des exercices et des manœuvres militaires sont programmées du 1^{er} au 13 décembre 2021 autour du barrage sur l'Agly et plus largement dans le Fenouillèdes.
- Décorations de Noël :
Après discussion du Conseil Municipal, il a été convenu l'achat à la pépinière départementale de 6 sapins pour différents endroits du village et une prévision d'achat de nouvelles guirlandes lumineuses à led pour un budget total de 3000 à 3500€.
- Colis des anciens pour Noël : Le choix s'est porté, cette année sur une petite valise de sucré/salé. Monsieur le Maire distribuera lui-même ces colis aux administrés.
- Nettoyage en cours du « bassin » (Lavoir) : Abords et intérieur.
- Eclairage public. Ce sujet deviendra bientôt une obligation, une étude a été faite. Ce sujet fera l'objet prochainement d'une prochaine réunion d'élus.
- Des subventions vont être demandées pour le changement de 5 grandes fenêtres à la Mairie en association au remplacement du système de chauffage de l'école.
- Les trois ans de contrat d'emploi d'ATSEM arrivent à terme, malheureusement aucune solution n'est envisageable pour pérenniser l'emploi de Steffie CHARROUX par titularisation, malgré son sérieux, et ses multiples qualités professionnelles et humaines.



Le Maire

Christian LEMOINE

Page de signatures



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mercredi 08 décembre 2021 A 18H30

Présents : DESTREM Philippe, DELAIRE Philippe, FOUSSAT Philippe, adjoints au Maire, BADIA Jean-Louis, ALLANIC Christian, SAISSI HASSANI Roxane

Absents : CHRISTIAENS Thierry

Secrétaire de séance : DESTREM Philippe

Sous la présidence de Christian LEMOINE, Maire.

La séance du Conseil Municipal débute par une intervention de M. Thomas BOURGAT, responsable du tri sélectif des recyclages pour la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes.

But : Sensibiliser tous les villages de la Communauté de Communes à une bonne utilisation des bacs poubelles et de recyclage. Actuellement 30 % des déchets recyclables partent aux ordures ménagères et sont donc facturés à la Communauté de Communes par le centre de Calce, suite à des erreurs des citoyens dans l'utilisation des bacs. Cette mauvaise utilisation risque à moyen terme de faire augmenter pour les particuliers la taxe sur les ordures ménagères.

1. Le Conseil Municipal décide à 6 voix pour et un abstention la possibilité de recruter un agent en contrat aidé PEC.
2. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la réforme du temps de travail des agents territoriaux, à 1607 heures annuels soit 35 heures hebdomadaire.
3. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts concernant l'augmentation des domaines de compétences de la Communauté de Communes.
4. Le Conseil Municipal soutient à l'unanimité l'opposition aux orientations annoncées par le Gouvernement pour le futur Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.
5. Le Conseil Municipal approuve la délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.
6. Le Conseil Municipal approuve à 6 voix pour, le tarif d'élagage et de débroussaillage de 60m² de la parcelle de Monsieur Foussat au tarif de 10.00€ le m²
7. Décisions modificatives votées à l'unanimité pour le transfert de crédit au chapitre 012.
8. Questions diverses :
 - Monsieur le Maire met à disposition pour lecture de la lettre de Madame Arielle DELAIRE.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du remerciement et des félicitations de l'UDAPI pour l'opération brioches.
- Nouveaux composteurs au jardin partagé : la commune prend en charge le coût.
- Monsieur le Maire informe avoir adressé un courrier à M. Jean CASTEX 1^{er} ministre, sur le risque d'apparition de parcs industriels éoliens aux abords de Caramany le 30 septembre dernier. Une réponse a été faite par courrier de son cabinet le 15 novembre 2021.
- Une demande de subvention par l'Association des louvetiers a été faite, le Conseil Municipal décide de rencontrer les représentants afin de mieux analyser leur demande.
- Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal avoir reçu une proposition d'un prestataire pour l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. Cette installation sera étudiée ultérieurement après réception et devis de l'entreprise.
- Salle des adjoints : Pour résoudre un problème de fuite d'eau, un contrôle du matériau de couverture était nécessaire. Le diagnostic fait apparaître de l'Eternit amianté. Le coût du désamiantage devra faire l'objet d'une évaluation.
- Bâtiment de la Poste : la question qui se pose : la Commune doit-elle conserver cette bâtisse ou la vendre ? Réflexion en cours.
- Monsieur le Maire donne une information sur le sondage portant sur un classement des 10 villages préférés des Catalans dans les Pyrénées Orientales. Caramany se situe au 8^{ème} rang.
- Vide grenier : Si les impératifs sanitaires le permettent une réunion est prévue courant 1^{er} trimestre 2022 pour la reconduction de cet événement. Réunion entre le Conseil Municipal et les participants.
- Une étude a été faite pour l'adhésion des agents communaux au Comité des Œuvres Sociales du Département, le coût s'élèverait à 67.00€ par mois.
- A la demande du Président de l'ASA SALLE ET HORTE (canaux d'arrosage) de la reprise par la municipalité de cette association, la réponse est négative. L'ASA et les fonds qui lui sont versés ont tout intérêt à rester autonome.
- Cartes annuelles de vœux de la Mairie. Deux propositions ont été faites pour le visuel :
 1. Faire un appel bénévole à tous les artistes du village pour faire une proposition sur le thème de la nouvelle année.
 2. Faire appel aux enfants du village pour faire des propositions sur le même thème.Aucune décision n'a été prise. Réflexion en cours.
- Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal avoir reçu un courrier d'un cabinet d'avocats sur le devoir d'entretien du tronçon de route communale appartenant à Caramany reliant Trilla à Trévilhac. Une réponse plus cordiale de la commune sera envoyée à la commune de Trilla.
- Monsieur le Maire fait circuler le courrier de Monsieur Rémy Goze ainsi que la réponse faite par le Département au sujet des problèmes d'insalubrité autour du lac.
- Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal d'une demande par la structure VIBRATION (raids 4X4) de l'appui de Caramany dans la création de circuits reliant Foix à la Méditerranée.
- Pour un important problème de santé Monsieur François GARCIA, gérant actuel de l'Auberge du grand rocher est contraint de stopper son activité, résiliant ainsi son bail. Fermeture prévue le 1 février 2022. La commune va devoir procéder à un nouveau



recrutement.

- Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que des tensions sont survenues entre commerçants ambulants, utilisateurs de la place de la Mairie. La Commune va envoyer un courrier rappelant que ces commerces sont l'âme du village mais que l'occupation de l'espace public est soumise à certains droits mais aussi devoirs.



Le Maire

Christian Lemoine
Christian LEMOINE

Page de signatures

